INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GENERALI OBLIGATIONS INTERNATIONALES

ISIN: FR0007064472

Société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio

Objectifs et politique d'investissement

Dans le cadre d'une politique de gestion discrétionnaire d'allocation et de sélection d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement privilégiant les investissements sur les marchés obligataires internationaux, l'objectif de gestion du FCP, sur la durée de placement recommandée supérieure à 2 ans, est d'obtenir une performance nette de frais de gestion, à moyen terme, supérieure à celle mesurée par l'indice « JP Morgan Global Government Bond Index » (coupons nets réinvestis – en dollar converti en euro).

Le FCP, qui est de classification « obligations et autres titres de créances internationaux », est investi jusqu'à 100 % de son actif net (ou jusqu'à 110 % de l'actif net dans le cas du recours à l'emprunt d'espèces) en OPCVM français ou européens, et jusqu'à 30 % de son actif en FIA et fonds d'investissement respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement sont sélectionnés par le gérant selon des critères quantitatifs (encours, performances, ...) et qualitatifs (spécificité des gérants, processus décisionnel d'investissement, ...).

Les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement obligataires sélectionnables par le gérant peuvent être investis en titres d'état ou en titres du secteur privé, non spéculatifs selon les analyses de la société de gestion.

Le FCP peut cependant investir jusqu'à 15 % en OPCVM, FIA et fonds d'investissement spécialisés en titres spéculatifs.

Le FCP peut également investir en OPCVM, FIA et fonds d'investissement spécialisés en obligations convertibles dans une limite de 10 %.

La sensibilité de la « poche » obligataire du portefeuille sera comprise entre -2 et 10.

Le FCP peut également investir en OPCVM, FIA et fonds d'investissement monétaires dans la limite de 30 % de son actif.

Les principales zones géographiques d'investissement sont : l'Union Européenne, les Etats-Unis et la zone Pacifique.

Dans la limite de 25 %, le fonds peut investir sur des OPCVM, FIA et fonds d'investissement spécialisés sur les marchés émergents.

Le FCP peut être exposé au risque de change à hauteur de 100 % de son actif.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture des risques de taux et de change et/ou d'exposition au risque de taux, sans rechercher de surexposition.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré à Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France, avant 14 heures, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée et appliquée le premier jour ouvré suivant de la Bourse de Paris (VL J+1).

Le FCP réinvestit les sommes distribuables.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 2 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — **A risque plus élevé**

rendement potentiellement plus faible — **rendement potentiellement plus élevé**

1	2	**3**	4	5	6	7

L'OPCVM se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique de risque, du fait notamment de l'investissement sur les marchés obligataires internationaux.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM ne présente aucune garantie en capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de crédit :
Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**2 %**
Frais de sortie	**Néant**

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	**1,60 % de l'actif net**
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	**Néant**

Le pourcentage des frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en **décembre 2021**.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - Succursale Paris 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - **e-mail : gie-admin-web@generali-invest.com**.

Performances passées

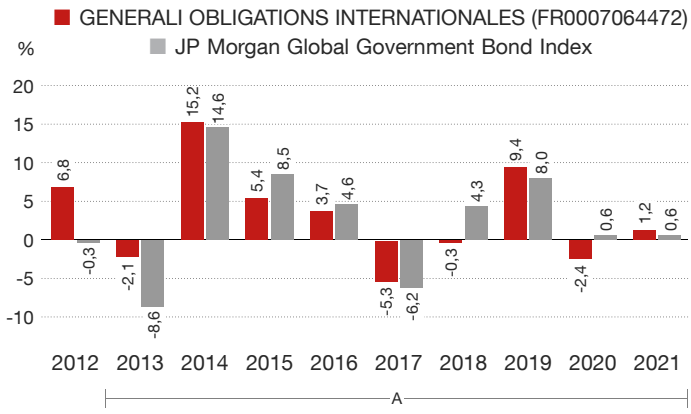

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

GENERALI OBLIGATIONS INTERNATIONALES a été créé en 2001.

Les performances ont été calculées en EUR.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indice de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués jusqu'au 1er février 2013.

A L'indice de référence a été modifié le 1er février 2013, il est calculé coupons nets réinvestis depuis cette date.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de la succursale de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - Succursale Paris 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - 01.58.38.18.00 - **e-mail : gie-admin-web@generali-invest.com**.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion ou sur le site **www.generali-invest.com**.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Informations sur la politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion : Des informations sur la politique de rémunération, applicable durant le dernier exercice comptable, sont disponibles sur **http://www.generali-invest.com/content/Home/Legal-info.aspx?lang=fr-FR** et un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion : Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio - 2, rue Pillet-Will - 75309 Paris Cedex 9.

La responsabilité de Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
Generali Investments Partners S.p.A. Società di gestione del risparmio est agréée en Italie et réglementée par la Banca d'Italia.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 février 2022.

GENERALI INVESTMENTS